

0105-MVG-La Hulpe - CE3
Validité 22/12/2017

Version 01.13.01.L3.FP33 du 14/04/2016



Wallonie

Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.
Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

Rue Des Combattants 59
1310 La Hulpe

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

La Hulpe

Référence de la déclaration à la commune

2017 277

Date de l'accusé de réception de la déclaration

12/12/2017

Date de recevabilité de la déclaration

22/12/2017

Soumis le : 12/12/2017 12:28 - 999009-615117

de : HDM (henri.demarie@bpost.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

 Oui

Numéro d'entreprise

0 2 1 4 . 5 9 6 . 4 6 4

 Non

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.

Vous êtes :

 une personne physique

 une personne morale

Dénomination du demandeur

bpost

Forme juridique

SA de droit public

Adresse du siège social :

Rue

Centre Monnaie

Numéro

1

Boîte

Code postal

1 0 0 0

Localité

Bruxelles

Pays

Belgique

Courriel

henri.demarie@bpost.be

Site web

Personne de contact pour le suivi de dossier :

 M.

Nom

DE MARIE

Prénom

HENRI

 Mme

Fonction

ENERGY & ENVIRONMENT EXPERT

Téléphone

0 4 9 4 / 5 7 . 5 0 . 7 6

Téléphone

0 2 / 2 7 6 . 2 0 . 2 9

Courriel

henri.demarie@bpost.be

2. Objet de la demande

S'agit-il de

 Mise en activité d'un nouvel établissement

 Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées

 Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration

 Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...)

 Extension ou transformation d'un établissement ancien

 Déménagement de l'établissement

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1. Rubriques

Numéro de rubrique

40.10.01.01.01

Libellé de rubrique

Production d'électricité

- Transformateur statique relié à une installation électrique d'une puissance nominale égale ou supérieure à 100 kVA et inférieure à 1 500 kVA

Conditions intégrales

Soumis le : 12/12/2017 12:28 - 999009-615117

de : HDM (henri.demarie@bpost.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr025.htm>

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veuillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

bureau de poste avec guichets, service postal et bancaire à la clientèle.
Avec pour le chauffage:
Une cabine haute tension de 160 kVA.

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

- Oui
 Non

Rue

RUE DES COMBATTANTS

Numéro

135

Boîte

Code postal Localité

1310

LA HULPE

3.3.1. Situation

RUE DES COMBATTANTS 135 1310 LA HULPE

3.3.1.1. Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

25050

La Hulpe

INS (Division)

Division

25050

LA HULPE

Section

B

Numéro

3 7 0

Lettre

00

Exposant

D

/ Diviseur

004

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division)	Division			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur

3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division)	Division			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Habitat

Destination au plan communal d'aménagement

Sans objet

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

S a n s o b j e t

N° de lot

Sans objet

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

Sans objet

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

Sans objet

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)
0105-plan avec CHT.pdf
Schéma d'implantation

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- Pièce 1
0105_FM06_AIEV00.pdf
Plan du rez de chaussée
- Pièce 2
FA0105_LA_HULPE_HT_OC2_REM_20171027.pdf
Attestation de contrôle annuelle de la cabine haute tension
- Pièce 3
- Pièce 4
- Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

3

5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr025.htm>

Informations sur les rubriques :

40.10.01.01.01

Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

Oui

Non

Signature du déclarant

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.
*Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,
des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département des permis et des autorisations
Direction des autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la
rubrique formulaire en ligne*

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

- moins de 30 ans 30-60 ans plus de 60 ans

Vous êtes :

- un citoyen une entreprise un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)
 un pouvoir local une association du non marchand une administration
 autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

- raisonnable trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

- clair et simple à remplir peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

- réclamer moins de pièces justificatives
 changer l'ordre des questions
 faire des phrases plus simples
 améliorer l'aspect visuel
 permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement
 améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)
 faciliter la sauvegarde du formulaire
 rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)
 autre

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

- Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».
 Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné
 Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

- oui non

MERCI pour votre participation !

La Hulpe, le 28 décembre 2017.

Commune de



BPOST S.A.

Centre Monnaie, 1
1000 Bruxelles

Service Cadre de Vie

Agent traitant :

Véronique Gontier : éco-conseillère

tél. : 02 634 30 90

veronique.gontier@lahulpe.be

<u>Votre lettre du</u>	<u>Vos références</u>	<u>Nos références</u>	<u>Annexe</u>
		2017-277	1
<u>objet :</u>	Formulaire de déclaration classe 3 – recevable – transformateur statique à 1310 La Hulpe		

Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre formulaire de déclaration des établissements de classe 3, concernant un transformateur statique situé au 135 Rue des Combattants à 1310 La Hulpe.

En séance du 22 décembre 2017, le Collège communal a décidé d'enregistrer votre déclaration (copie ci-jointe).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre parfaite considération.

Le Directeur Général ff,

Luc Devière

L'Echevine de
l'Environnement,

Isabelle Hinderyckx

Le Bourgmestre ff,

Josiane Fransen

www.lahulpe.be

